

QUEL AVENIR POUR LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL ?

La réponse dépend
de chacun
d'entre nous !

Professionnels de la santé au travail

- ◇ Médecins
- ◇ Infirmiers
- ◇ Assistants médicaux
- ◇ Secrétaires médicaux
- ◇ IPRP, ergonomes,
psychologues, toxicologues

**En adhérant au SNPST, fort du soutien
d'un millier de médecins et de
professionnels de la santé au travail**

◆ **Vous rejoindrez des collègues
qui agissent pour :**

- la prise en charge de la prévention
des risques professionnels
et de la préservation de la santé
des salariés par des intervenants
indépendants,
- une prévention en santé au travail identique
quel que soit le statut des salariés.

◆ **Vous apporterez votre contribution
à l'expression des professionnels
de santé au travail dans le débat public.**

◆ **Vous participerez à défendre
nos professions et nos intérêts.**

◆ **Vous pourrez rencontrer des confrères
et collègues qui échangent, travaillent
ensemble pour construire les règles
de métiers, décider de nouvelles orientations,
trouver des réponses adaptées.**

◆ **Vous pourrez avancer
sur les sujets importants : équipes médicales
coopératives, pluridisciplinarité,
EPP (évaluation des pratiques
professionnelles), formation, statut, aptitude.**

◆ **Vous pourrez faire entendre votre voix
être représenté, négocier
ou participer au dialogue social.**



Au SNPST

◆ On communique

- Des informations régulières sur le fonctionnement, les actions, les négociations, la législation...
- Le JST (journal des professionnels de la santé au travail).
- Le site internet.

◆ On échange

- Des groupes de travail et d'échanges auxquels vous êtes invités à participer.
- Des réunions régionales.
- Un congrès national annuel.

◆ On vous représente

- Organisé par régions et en branches professionnelles, le SNPST est présent dans tous les secteurs, privés comme publics.

- Le SNPST vous représente auprès des ministères du travail, de la santé et des fonctions publiques.

◆ On participe aux négociations

- Le SNPST participe aux négociations paritaires nationales conventionnelles (augmentations salariales, grille des rémunérations...)

◆ On vous défend, on vous soutient

- Le service contentieux du SNPST vous défend en cas de problème professionnel et assure votre aide juridique.

Accueil et orientation

SNPST, 12 impasse Mas 31000 Toulouse
Tél. 05 61 99 20 77 - Télécopie 05 61 62 75 66
email : courrier@snpst.org - site : www.snpst.org
Horaires du secrétariat : lundi 13h30-17h30,
du mardi au jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-17h30,
le vendredi 8h00-12h00